

CHAPITRE 7 – FRAIS DE SCOLARITÉ

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	201
CHAPITRE 7 – FRAIS DE SCOLARITÉ	202
7.0 Contexte.....	202
7.1 Universités et collèges du Manitoba	202
7.1.1 Universités.....	202
7.1.2 Collèges.....	203
7.2 Comparaisons entre les provinces.....	204
7.2.1 Universités.....	204
7.2.2 Collèges.....	205
7.3 Établissements religieux privés.....	205

LISTE DES TABLEAUX.

Tableau 7.1.1 - Universités - frais de scolarité en arts et en sciences (moyenne pondérée)	203
Tableau 7.1.2 - Collèges - frais de scolarité (moyenne non pondérée)	203
Tableau 7.2.1 – Universités - comparaison des frais de scolarité en arts et en sciences entre les provinces (moyenne pondérée)	204
Tableau 7.2.2 – Collèges - comparaison des frais de scolarité entre les provinces (moyenne non pondérée) .	205
Tableau 7.3.1 - Frais de scolarité par programme dans les établissements religieux privés (moyenne non pondérée)	206

CHAPITRE 7 – FRAIS DE SCOLARITÉ

7.0 Contexte

Ces renseignements sur les frais de scolarité ont été obtenus de diverses sources. Les renseignements sur la pondération des frais de scolarité proviennent de l'enquête annuelle de Statistique Canada sur les frais de scolarité et de subsistance. Statistique Canada est considéré comme la meilleure source de données pour les comparaisons à l'échelle nationale. Ces données se trouvent dans les tableaux 7.1.1 et 7.2.1. On trouvera des renseignements additionnels sur les frais de scolarité dans les tableaux 7.1.2, 7.2.2 et 7.3.1. Ces données sont communiquées tous les ans par les établissements.

Statistique Canada a pondéré les frais de scolarité en utilisant les données sur les inscriptions. La pondération des frais de scolarité constitue un indicateur clair et fiable du montant que paient la majorité des étudiants et présente un historique de la situation. Une moyenne pondérée tient compte de la répartition des étudiants dans chaque domaine d'études et permet une observation cohérente des frais d'année en année. On remarquera que la pondération diffère à l'échelon de la province et des établissements. Il n'est pas possible de calculer une moyenne entre établissements qui coïnciderait avec les données provinciales.

Les données des frais de scolarité des collèges communautaires sont depuis longtemps recueillies par Statistique Canada. Toutefois, depuis plus récemment, les collèges fournissent les données directement au Conseil de l'enseignement postsecondaire, puisque Statistique Canada ne recueille plus ces données.

Actuellement, les frais de scolarité que paient les étudiants des collèges couvrent en moyenne 11,5 % du coût d'un programme alors que les étudiants d'université défraient généralement en moyenne 22,4 % du coût d'un programme universitaire.

7.1 Universités et collèges du Manitoba

7.1.1 Universités

Comme le démontre le tableau 7.1.1, les frais de scolarité ont augmenté de 256 \$ en moyenne, ou de 8,6 %, dans les universités entre 1998-1999 et 1999-2000. Toutefois, entre 1999-2000 et 2002-2003, les frais de scolarité ont diminué en moyenne de 245 \$, ou de 7,6 %, pour toutes les universités du Manitoba.

En 2000-2001, les frais de scolarité du gouvernement provincial ont diminué de 10 % au Manitoba par rapport aux niveaux de 1999-2000. La baisse de 10 % s'est appliquée à tous les étudiants à temps plein ou à temps partiel inscrits à des programmes avec crédit conduisant à un diplôme de premier cycle ou de deuxième ou troisième cycle. Puisque les

nombres du tableau sont pondérés par Statistique Canada¹, la réduction semble être inférieure à 10 % pour l'Université du Manitoba. La formule de pondération biaise les données sur les frais de scolarité pour le CSB; les chiffres semblent augmenter sur la période de cinq ans.

L'année où les frais de scolarité ont diminué de 10 %, le Conseil a remboursé le montant de cette réduction aux établissements et versé aux établissements des subventions supplémentaires en compensation du fait qu'ils n'avaient pu générer des revenus additionnels par une augmentation des frais de scolarité. Cette pratique s'est répétée chaque année.

Tableau 7.1.1 - Universités - frais de scolarité en arts et en sciences (moyenne pondérée)

Université ^{1,2,3}	Années universitaires 1998-1999 – 2002-2003				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Université du Manitoba	2 856 \$	3 196 \$	2 961 \$	2 965 \$	2 965 \$
Université de Winnipeg	3 084	3 331	2 998	2 998	2 998
Université de Brandon	2 929	3 179	2 861	2 861	2 861
Collège de Saint-Boniface	3 012	3 198	2 878	2 935	3 099

Sources : Statistique Canada - Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance.

Remarques :

1. La moyenne de ces chiffres ne correspond pas aux données du tableau 7.2.1 parce que la formule de pondération est différente.
2. Comprend uniquement les données des facultés des arts et des sciences, et n'inclut pas les facultés ou écoles spécialisées.
3. Ces chiffres sont calculés par Statistique Canada et fournis au Conseil de l'enseignement postsecondaire. Dans sa formule de pondération, Statistique Canada ajuste les frais de scolarité de chaque établissement en fonction des inscriptions. Les écarts constatés à propos de la réduction de 10% des frais découlent de la pondération.

7.1.2 Collèges

Conformément à la tendance constatée dans les universités, les frais de scolarité ont augmenté régulièrement dans les collèges entre 1998-1999 et 1999-2000. Cette hausse a été suivie d'une baisse de 10% en 2000-2001. La politique de réduction de 10% des frais de scolarité adoptée en 2000-2001 s'est appliquée aux élèves des programmes avec crédit subventionnés par le Conseil et conduisant à un certificat ou un diplôme. Les frais de scolarité dans les collèges sont demeurés au même niveau que les frais de 2000-2001.

Tableau 7.1.2 - Collèges - frais de scolarité (moyenne non pondérée)

Collège ¹	Années scolaires 1998-1999 – 2002-2003				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Red River College	1 269 \$	1 413 \$	1 272 \$	1 272 \$	1 272 \$
Assiniboine Community College	1 359	1 455	1 310	1 310	1 310
Keewatin Community College	1 302	1 460	1 314	1 314	1 314
École technique et professionnelle	1 351	1 412	1 274	1 274	1 274

Sources : Statistique Canada (1998-1999 et 1999-2000), Établissements (2000-2001 à 2002-2003). L'ÉTP a fourni les données de toutes les années car elle ne figure pas dans les chiffres recueillis par Statistique Canada.

Remarque : 1. Comprend les données des frais de scolarité des collèges seulement et n'inclut pas les autres frais associés à la fréquentation du collège.

¹ Ces chiffres sont calculés par Statistique Canada et fournis au Conseil de l'enseignement postsecondaire. Dans sa formule de pondération, Statistique Canada ajuste les frais de scolarité de chaque établissement en fonction des inscriptions. Les écarts constatés à propos de la réduction de 10% des frais découlent de la pondération.

7.2 Comparaisons entre les provinces

7.2.1 Universités

Le tableau 7.2.1 montre que, entre 1998-1999 et 2002-2003, les frais de scolarité ont augmenté dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve. C'est au Québec que les frais étaient les plus bas et c'est en Nouvelle-Écosse qu'ils étaient les plus élevés. Les frais ont augmenté de 576 \$, ou 18,7 %, au Canada durant cette période.

En 1998-1999 et en 1999-2000, les frais de scolarité ont augmenté dans toutes les provinces. Cette augmentation a été suivie d'autres augmentations des frais de scolarité au cours des deux années suivantes, sauf au Manitoba, où les frais ont diminué de 8,0 %², et à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, où les frais sont demeurés stables (0%).

Entre 2000-2001 et 2002-2003, les frais de scolarité ont continué d'augmenter dans la plupart des provinces. Toutefois, à Terre-Neuve, les frais de scolarité ont diminué de 10,0 % chaque année, et au Manitoba et au Québec, ils sont demeurés stables. En Colombie-Britannique, les frais ont diminué de 2,4 % en 2001-2002; mais cette baisse a été suivie d'une hausse de 22,5 % en 2002-2003.

Le Manitoba est la province qui a enregistré la deuxième plus faible hausse de frais de scolarité durant la période de cinq ans, n'étant devancée que par Terre-Neuve.

Tableau 7.2.1 – Universités - comparaison des frais de scolarité en arts et en sciences entre les provinces (moyenne pondérée)

Année	Province ¹										
	Canada	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc ²	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. ³
1998-1999	3 083 \$	3 150 \$	3 310 \$	4 034 \$	3 231 \$	1 815 \$	3 536 \$	2 875 \$	3 190 \$	3 432 \$	2 454 \$
1999-2000	3 319	3 300	3 480	4 230	3 371	1 841	3 870	3 192	3 234	3 641	2 530
2000-2001	3 414	3 300	3 480	4 581	3 574	1 850	3 972	2 938	3 507	3 834	2 557
2001-2002	3 502	2 970	3 690	4 793	3 846	1 879	4 104	2 946	3 657	3 958	2 496
2002-2003	3 659	2 670	3 870	5 150	4 158	1 894	4 221	2 932	3 959	4 089	3 058

Sources : Statistique Canada - enquête sur les frais de scolarité et de subsistance.

Remarques :

1. À partir des données d'inscriptions les plus récentes, la moyenne des frais de scolarité a été pondérée en fonction du nombre d'étudiants. Statistique Canada considère que la pondération des frais de scolarité constitue un indicateur clair et fiable du montant que paient la majorité des étudiants de premier cycle lorsqu'on veut étudier l'historique des données. Une moyenne pondérée tient compte de la répartition des étudiants par domaine d'études. D'année en année, cela permet une observation cohérente des frais au premier cycle.

2. Les frais payés par les étudiants de l'intérieur et de l'extérieur de la province sont inclus dans les calculs de moyenne pondérée. En 1997-1998, le Québec a commencé à imposer des frais plus élevés aux résidents canadiens non québécois.

3. Les frais de scolarité pratiqués dans les établissements publics et privés de la C.-B. seront inclus dans les calculs de moyenne pondérée.

² Statistique Canada effectue la pondération des frais de scolarité à l'aide des données sur les inscriptions. Cette formule biaise la baisse en pourcentage présentée dans les données sur les frais de scolarité.

7.2.2 Collèges

Le tableau 7.2.2 démontre qu'en 1998-1999 et en 1999-2000, les frais de scolarité dans les collèges du Manitoba ont augmenté de 113 \$ ou de 8,5 %, comme dans la majorité des provinces pendant les mêmes années. En 2000-2001, les frais de scolarité dans les collèges du Manitoba ont été réduits de 10 %, conformément à la politique du gouvernement provincial. Depuis, le Manitoba se classe au deuxième rang des frais de scolarité les plus bas au Canada avec des frais de 1 292 \$. Le Manitoba n'a été surpassé que par le Québec, qui ne facture pas de frais de scolarité dans les collèges.

Le Manitoba est la province qui a enregistré la deuxième plus faible hausse de frais de scolarité des collèges durant la période de cinq ans, n'étant surpassé que par Terre-Neuve. Terre-Neuve a en réalité gelé les frais de scolarité (hausse de 0 %) entre 1998-1999 et 2002-2003, mais ces frais étaient plus élevés que ceux du Manitoba.

Tableau 7.2.2 – Collèges - comparaison des frais de scolarité entre les provinces (moyenne non pondérée)

Année	Province ¹									
	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc ²	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
1998-1999	1 452 \$	2 000 \$	1 150 \$	2 000 \$	0 \$	1 543 \$	1 322 \$	1 885 \$	1 923 \$	1 340 \$
1999-2000	1 452	2 000	1 500	2 400	0	1 684	1 435	2 055	2 130	1 340
2000-2001	1 452	2 000	1 750	2 400	0	1 718	1 292	2 240	2 339	1 340
2001-2002	1 452	3 250	1 950	2 400	0	1 752	1 292	2 435	2 491	1 273
2002-2003	1 452	3 250	2 150	2 400	0	1 786	1 292	2 657	2 653	1 791

Sources : Les statistiques antérieures à 1999-2000 sont tirées de l'enquête annuelle du gouvernement de l'Ontario sur les frais de scolarité. Les statistiques postérieures à 2000 ont été obtenues dans le cadre de l'enquête téléphonique annuelle du Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Remarques :

1. Les données comprennent les frais de scolarité de base. Elles n'incluent pas les autres frais, comme les frais des élèves, les frais de dotation, les régimes de soins médicaux et les frais techniques ou de laboratoire.
2. Le Québec n'impose pas de frais de scolarité dans les collèges (cégeps).

7.3 Établissements religieux privés

Dans le cadre de leurs ententes de financement avec le gouvernement, on attend des établissements religieux privés qu'ils pratiquent, en matière de programmes scolaires, des frais de scolarité qui ne sont pas inférieurs à ceux qu'exigent les établissements postsecondaires publics du Manitoba pour des cours comparables. Les établissements religieux privés n'ont pas été inclus dans la politique provinciale de réduction des frais de scolarité de 10 %.

Les augmentations en pourcentage des frais de scolarité dans chaque établissement religieux privé varient considérablement, comme le montre le tableau 7.3.1. Par exemple, entre 1999-2000 et 2002-2003, le Providence College and Seminary a augmenté de 600 \$, ou 14,3 %, les frais des programmes de premier cycle en arts et de 840 \$, ou 17,8 %, les

frais des programmes de deuxième et troisième cycles en arts. Les frais de scolarité ont augmenté de 510 \$, ou de 15,7 %, au Steinbach Bible College. Le William and Catherine Booth College a imposé la plus forte augmentation des frais de scolarité à raison de 25 % (798 \$) pour les programmes de préparation à l'université (certificat et diplôme) et de 33 % (1 074\$) pour les programmes d'arts.

La Canadian Mennonite University (CMU) a commencé à offrir des programmes d'études en 2000-2001. Entre 2000-2001 et 2002-2003, les frais de scolarité ont augmenté de 580 \$ (18,1 %) en arts et 628 \$ (15,4 %) en musique.

Tableau 7.3.1 - Frais de scolarité par programme dans les établissements religieux privés (moyenne non pondérée)

Établissement religieux privé ¹		Années scolaires 1999-2000 – 2002-2003			
		1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Canadian Mennonite University					
	Arts	\$ -	3 200 \$	3 600 \$	3 780 \$
	Musique ²	-	4 070	4 535	4 698
Providence College and Seminary					
Premier cycle	Arts	4 200	4 400	4 600	4 800
	Études en aviation	9 200	9 400	9 600	9 800
	Musique	N/D	N/D	4 800	5 000
	Art dramatique	N/D	N/D	4 600	4 800
	Théologie	N/D	N/D	4 600	4 800
Deuxième et troisième cycles	Arts	4 710	4 950	5 160	5 550
	Counseling	N/D	N/D	5 520	5 910
	Théologie	N/D	N/D	5 160	5 550
	Ministère religieux (diplôme)	N/D	N/D	8 250	8 250
Steinbach Bible College					
	Arts	3 240	3 390	3 510	3 750
	Études de la bible	3 240	3 390	3 510	3 750
	Entraide ³	-	-	-	3 750
William and Catherine Booth College – révisé					
	Préparation à l'université (certificat)	3 252	4 182	3 900	4 050
	Préparation à l'université (diplôme)	3 246 – 3 252	3 936 – 4 182	3 900 – 4 160	-
	Arts	3 246	3 936 – 4 136	4 160	4 320
	Arts (après diplôme)	3 202 – 3 315	3 567 – 3 936	3 770 – 4 160	4 050 – 4 320
	Travail social	3 240	3 690	3 900	4 050 – 4 590

Remarques :

1. Les statistiques des frais de scolarité sont calculées en fonction d'une année de 30 crédits-heures.
2. Ces montants s'appliquent aux étudiants en musique de première année. Lorsque les étudiants progressent au sein du programme, les frais augmentent.
3. Ce programme n'a été créé qu'en 2002-2003.